

AGENT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

OBJECTIF

1. Présenter les risques et contraintes inhérents aux activités effectuées dans les métiers de l'eau et de l'assainissement (agent de station d'épuration, agent d'entretien des rivières, technicien eau potable, technicien rivière...)
2. Constituer un support d'aide au recensement et à l'évaluation des risques.

Remarque : Cet état des lieux des risques et des mesures de prévention et/ou de protection ne peut être considéré comme exhaustif. En effet, les agents peuvent être exposés à d'autres dangers et d'autres mesures de prévention et/ou de protection peuvent exister.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

L'autorité territoriale a l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de l'ensemble de ses agents. Pour cela, il doit notamment évaluer les risques professionnels auxquels ses agents sont exposés et retranscrire le résultat de ces évaluations dans un document unique.

Obligations décrites dans les articles suivants du Code du travail : L4121-1, L4121-3 et R4121-1.

LES FAMILLES DE RISQUES

FAMILLE DE RISQUE	Exemple
Risques d'accidents de plain-pied	<i>Sol inégal (marche), sol glissant (eau, huile) sol détérioré, désordre, encombrement, passage étroit, éclairage insuffisant ...</i>
Risques psychosociaux	<i>Manque de temps, manque de communication, travail souvent interrompu, agression extérieure...</i>
Risques routiers ou liés à la circulation	<i>Véhicules défaillants, dispersion des lieux de travail, heurt entre véhicules et piétons, travail en bordure ou sur la route...</i>
Risques liés à l'activité physique	<i>Travail sur écran, postures contraignantes, manutention et/ou port de charges, gestes répétitifs...</i>
Risques liés aux équipements de travail	<i>Utilisation de matériels coupants, projections, écrasement, vibrations...</i>
Risques biologiques	<i>Absence de moyens pour permettre l'hygiène corporelle, contact avec des matières biologiques (urine, sang, animaux morts...), travaux d'assainissement,...</i>
Risques liés aux atmosphères non respirables	<i>Travail en lieu confiné (regard d'assainissement, vide sanitaire, fosse ...)</i>
Risques liés à l'organisation du travail	<i>Travail isolé</i>
Risques de noyade	<i>Travail en bordure d'une étendue d'eau (entretien au bord d'un ruisseau, d'une rivière, d'une lagune...), piscine...</i>
Risques électriques	<i>Matériels défectueux (câbles détériorés...), absence de consignation, pièces nues accessibles ...</i>
Risques d'incendie ou d'explosion	<i>Utilisation ou stockage de produits inflammables, explosifs ou comburants, travaux de soudure, de meulage...</i>
Risques liés aux ambiances thermiques / climatiques	<i>Température inadaptée à l'activité. Intempéries, courant d'air, ambiances chaudes ou froides...</i>
Risques de chutes de hauteur	<i>Utilisation de dispositifs mobiles (échelles, escabeaux, échafaudages) en mauvais état ou de moyens de fortune comme les chaises, travail au bord du vide (regard assainissement, palier sans garde-corps)...</i>
Risques liés au bruit	<i>Bruit émis par les machines, les compresseurs, les outils, les moteurs, les enfants, le mobilier ...</i>
Risques chimiques	<i>Utilisation de produits chimiques dangereux (Toxique, Nocif, Corrosif...), émission de fumées (soudure), de poussières (ciments, bois)...</i>
Risques liés à la chute d'objets	<i>Stockage en hauteur (étagères, dessus d'armoires) stockages encombrés...</i>
Risques d'agressions physiques ou verbales	<i>Contact avec un public mécontent, violences verbales et/ou physiques...</i>
Risques liés à l'ambiance lumineuse	<i>Eclairage insuffisant et/ou inadapté à la tâche. Zones d'éblouissement...</i>
Risques divers	/

TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DES EAUX

Dégrillage, descente en poste de relèvement, opération de contrôle ou de maintenance, recherche des fuites, entretien des réservoirs et réseau, intervention sur la voirie, relevé de compteurs

Famille de risque	Exemple de Constats/Situations dangereuses observés	Mesures de prévention et de protection possibles
Risques biologiques	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Nettoyage du dégrilleur manuellement sans équipements de protection individuelle et sans matériels adaptés. ↳ Opération de maintenance et/ou prélèvement d'échantillons sans équipements de protection individuelle (EPI). ↳ Nettoyage des sols très encrassés au jet d'eau ou au nettoyeur haute pression. (projection de gouttelettes contaminées et de bioaérosols) ↳ Débouchage de réseau d'assainissement par hydrocurage (jet haute pression) sans EPI. ↳ Descente en poste de relèvement sans équipements de protection individuelle (EPI) et sans avoir bloqué l'arrivée des eaux usées en amont. ↳ Traitement des boues (stockage, nettoyage des filtres presses...) sans EPI. ↳ Ramassage d'animaux errants ou morts manuellement (absence de matériels adaptés). ↳ Pas de vestiaire, pas de douche, pas de lavabo. ↳ Vêtements de travail mal entretenus ou inadaptés aux tâches à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Supprimer ou limiter au maximum les opérations manuelles (sur le poste de dégrillage, le ramassage de déchets ...), utiliser des outils adaptés afin de supprimer le contact direct avec les objets et déchets contaminés. ↳ Port obligatoire des équipements de protection individuelle (EPI) (vêtements de travail entretenus par la collectivité, gants résistants à la coupure et lavable, masque type FFP2, lunettes masques) ↳ Limiter au maximum le nettoyage des sols au jet, privilégier le nettoyage à la raclette. Port obligatoire des EPI adaptés. ↳ Avant de descendre en poste de relèvement bloquer l'arrivée des eaux usées et porter le EPI adaptés (une combinaison type 4 jetable, un masque type FFP2, des gants...) ↳ Privilégier le capotage des appareils de traitement des boues et pour toute manipulation de boues porter un masque type FFP2 des gants et des lunettes / un masque de protection. ↳ Mise à disposition d'installations et d'accessoires sanitaires (toilettes, lavabos, douches, savons bactéricides, brosses à ongles, casiers métalliques double compartiments ...). ↳ Vaccinations (ex : vaccin contre la leptospirose – voir avec le médecin de prévention). ↳ Sensibiliser les agents aux risques biologiques. ↳ Former les agents aux bonnes pratiques d'hygiène. ↳ Nettoyer et désinfecter régulièrement les véhicules de service.
Risques liés aux atmosphères non respirables	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Travail dans un lieu confiné : regard d'assainissement, poste de relèvement ou vide sanitaire (dégagement de biogaz) ↳ Opération en position de travailleur isolé ↳ Pas d'équipements de protection individuelle adaptés (aide pour respiration, contrôle de taux d'oxygène, de sulfure d'hydrogène ...). 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Ventiler le poste de relèvement, port d'un détecteur multi-gaz. ↳ Recenser et vérifier les matériels et EPI avant toute intervention. ↳ Vérification du taux d'oxygène et éventuellement de la présence de gaz toxiques (par exemple sulfure d'hydrogène, méthane...) avant et lors de toutes interventions. ↳ Ne pas effectuer ce travail en position de travailleur isolé (travail en binôme minimum). ↳ Mise en place d'une procédure d'intervention et de secours. ↳ Mise à disposition de matériels de secours adaptés (ligne de vie, trépied, harnais de sécurité, système antichute). ↳ Mise en place d'un éclairage suffisant et/ou mise à disposition d'un éclairage d'appoint adapté (ex : lampe frontale). ↳ Formation CATEC

TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DES EAUX

Dégrillage, descente en poste de relèvement, opération de contrôle ou de maintenance, recherche des fuites, entretien des réservoirs et réseau, intervention sur la voirie, relevé de compteurs

Famille de risque	Exemple de Constats/Situations dangereuses observés	Mesures de prévention et de protection possibles
Risques chimiques	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Manipulation et/ou travail à proximité de réactifs de traitements (par exemple, stockage du chlore, intervention sur pompe doseuse de chlorure ferrique) sans équipements de protections individuelles et sans sensibilisation aux risques chimiques. ↳ Non-respect des règles de stockage (absence de rétention et de signalisation, incompatibilité de stockage ...) ↳ Dépotage des camions citernes de réactifs dans les cuves de stockage. ↳ Stockage des EPI dans la zone de stockage des réactifs. ↳ Absence des Fiches de Données de Sécurité(FDS). 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Organiser le travail afin de supprimer ou limiter l'exposition aux produits chimiques. ↳ Mettre en place le matériel et les procédures d'intervention en cas de fuite ou de déversement des réactifs. ↳ Mettre en place une procédure de vidange des bacs de rétentions (faire appel à une entreprise extérieure pour la vidange des rétentions des cuves de réactifs) ↳ Mise à disposition des fiches de données de sécurité (FDS) et affichage sur le lieu de stockage, par exemple, d'une notice au poste de travail pour chaque produit utilisé. ↳ Mise à disposition des équipements de protection individuelle en adéquation avec les recommandations des FDS. ↳ Sensibilisation au risque chimique.
Risques liés à l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Port de charges lourdes et adoption de postures contraignantes : port de matériels divers, soulèvement de plaques du réseau d'assainissement, intervention en regard d'assainissement, intervention de maintenance en poste de relèvement et/ou port de matériels de maintenance sans aide à la manutention... ↳ Relevage de compteur ou de pompe avec appareils de levages inadaptés ou non vérifiés. ↳ Pas de formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique). 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Dès que possible, allègement des charges. ↳ Adapter les durées d'activités et les pauses aux efforts. ↳ Mise à disposition d'aides à la manutention (chariot, diable, grues portées sur véhicules de service, palans électriques, potence ...). ↳ Port des charges les plus lourdes en groupe, privilégier le travail en binôme. ↳ Mettre en place la vérification des appareils de levage et de ses supports (élingues...) Vérification à l'installation (examen d'adéquation) et périodique. ↳ Formation à l'utilisation des appareils de levage et mise en place d'une procédure d'utilisation. ↳ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).
Risques de chutes de hauteur	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Travail en hauteur notamment pour accéder en haut des châteaux d'eau et dans les stations enterrées à l'aide d'un moyen inadapté, circulation sur les cuves, entretien des puits de relevage. ↳ Utilisation de moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages, ...) non vérifiés. ↳ Circulation au bord de bassin sans garde-corps. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Mise à disposition de moyens de travail en hauteur sécurisés (plateforme individuelle roulante, échafaudage, nacelle élévatrice, ...). ↳ Mise à disposition de protections antichute (ex : le harnais : les tâches nécessitant l'utilisation d'un harnais ne doivent pas être effectuées en position de travailleur isolé.) ↳ Mise en place de garde-corps aux escaliers, plate-forme de stockage dans les ateliers, autour des accès aux bassins et stations enterrées. ↳ Si la hauteur dépasse 3 mètres mettre en place une échelle à crinoline avec une protection "anti-intrusion" condamnant l'accès bas des échelles à crinoline, de plus installer un palier de repos quel que soit le lieu d'implantation à partir de 6 mètres et tous les 6 mètres.

TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DES EAUX

Dégrillage, descente en poste de relèvement, opération de contrôle ou de maintenance, recherche des fuites, entretien des réservoirs et réseau, intervention sur la voirie, relevé de compteurs

Famille de risque	Exemple de Constats/Situations dangereuses observés	Mesures de prévention et de protection possibles
		<ul style="list-style-type: none"> ✔ Formation obligatoire pour l'utilisation d'un harnais. ✔ Formation + autorisation de conduite pour la nacelle. ✔ Formation au montage/démontage d'un échafaudage.
Risques liés aux équipements de travail	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Opération de contrôle ou de maintenance sur des machines en mouvements. (débouchage de pompes sans consignation par exemple) ✔ Utilisation de matériels pouvant générer des coupures ou des projections (meuleuse par exemple) sans équipements de protection individuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Supprimer les interventions sur installations non consignées. ✔ Mettre en place et vérifier périodiquement les arrêts d'urgence à proximité des machines. ✔ Consigner les énergies (électrique, pneumatique et mécanique) avant d'intervenir sur une machine et mettre en place une procédure d'intervention. ✔ Mettre à disposition les équipements de protection individuelle adaptés. ✔ Sensibilisation aux risques mécaniques et formation à l'utilisation du matériel.
Risques routiers ou liés à la circulation	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Prélèvement sur le réseau d'assainissement (Intervention sur tampons en bordure de route) sans signalisation, ✔ Manque de moyens, absence de formation. ✔ Intervention sur le réseau d'eau potable en bordure de route sans signalisation. (réparation de fuites, relevé de compteurs...) ✔ Mauvaise signalisation du véhicule. ✔ Conduite d'un véhicule ou d'un engin sans permis et sans formation spécifique. ✔ Non port de vêtements haute visibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Organisation des chantiers, afin de supprimer ou limiter au maximum l'exposition à la circulation routière. ✔ Formation à la signalisation temporaire de chantier et mise en place d'une procédure au niveau de la signalisation (schémas types d'interventions en bordure de route : balisage et protection de la zone d'intervention). ✔ Les véhicules effectuant des chantiers mobiles doivent être équipés d'un gyrophare, d'un panneau AK 5 tri-flash et de bandes rétro-réfléchissantes. ✔ Port obligatoire de vêtements haute visibilité classe II minimum (ex : gilet, parka, chasuble, tee-shirt ...). ✔ Mettre en place la vérification périodique des permis de conduire. ✔ Formation spécialisée + autorisation de conduite pour chaque engin. ✔ Mise en place d'un plan de circulation sur les sites pour assurer la sécurité des agents. ✔ Sensibilisation au risque routier.

ENTRETIEN DES RIVIERES

Elagage, tronçonnage, ramassage de déchets et d'animaux morts...

Famille de risque	Exemple de Constats/Situations dangereuses observés	Mesures de prévention et de protection possibles
Risques liés aux équipements de travail	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Utilisation de matériels pouvant générer des coupures et/ou des projections (débroussailleuse, souffleur, tronçonneuse...). ↳ Utilisation de matériels pouvant transmettre des vibrations aux membres supérieurs. ↳ Systèmes de sécurité défectueux ou absents (carter, coupe-lame...) ↳ Non port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) ↳ EPI inadaptés pour les travaux de tronçonnage. ↳ 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Mise en place, à partir des notices du matériel, de consignes d'utilisation de sécurité pour tous les équipements. ↳ Port obligatoire des équipements de protection individuelle. ↳ Vérification de l'état du matériel avant toute utilisation ↳ Entretien du matériel par une personne compétente ↳ Mise à disposition de matériels conformes disposant de systèmes de sécurité (carter de sécurité). ↳ Lors de l'achat ou du renouvellement du matériel prendre cette problématique en compte (matériel moins lourd, moins vibrant...) ↳ Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (ex : pour les travaux de tronçonnage : un pantalon et des manchons anti-coupures, chaussures et bottes forestières résistantes à la coupure, casque avec visière + paire de lunettes ou sur-lunettes, protège-tibias, vêtements de couleur vive permettant d'être vu par les autres agents...) ↳ Formation aux travaux de tronçonnage. ↳ Formation à l'utilisation de machine-outil.
Risques liés à l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Manutention et manipulation des équipements de travail et des branches. ↳ Contraintes posturales et articulaires répétitives et prolongées (taille, tronçonnage, débroussaillage...) 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Dès que possible, allègement des charges. ↳ Adapter les durées d'activités et les pauses aux efforts. ↳ Port des charges les plus lourdes en groupe. ↳ Lors de l'achat ou du renouvellement du matériel prendre cette problématique en compte (matériel moins lourd...) ↳ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).
Risques biologiques	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Ramassage manuel d'animaux errants ou morts (absence de matériels adaptés). ↳ Contact avec des animaux type rongeurs et serpents. ↳ Pas de vestiaires, pas de douches, pas de lavabos. ↳ Vêtements de travail mal entretenus ou inadaptés aux tâches à réaliser. ↳ 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Supprimer ou limiter au maximum les opérations manuelles (le ramassage de déchets ou d'animaux), utiliser des outils adaptés afin de supprimer le contact direct avec les objets et déchets contaminés. ↳ Port obligatoire des équipements de protection individuelle adaptés (vêtements de travail entretenus par la collectivité, gants résistants à la coupure et lavable,...) ↳ Mise à disposition d'installations et d'accessoires sanitaires (toilettes, lavabos, douches, savons bactéricides, brosses à ongles, casiers métalliques double compartiment...). ↳ Vaccinations (ex : vaccin contre la leptospirose – voir avec le médecin de prévention). ↳ Sensibiliser les agents aux risques

		<p>biologiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Former les agents aux bonnes pratiques d'hygiène.
Risques de chutes de hauteur	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Travail en hauteur notamment pour travaux de taille ou d'élagage à l'aide d'un moyen inadapté (plateau, godet de tracteur...). ↳ Utilisation de moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages, nacelles...) non vérifiés et/ou en mauvais état. ↳ Agent non formé au montage/démontage des échafaudages, technique de cordage pour accéder dans les arbres. ↳ Accès dans les arbres sans EPI Equipements de Protection Individuelle adaptés (absence de baudriers, stop chute, harnais...) 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Mise à disposition de moyens de travail en hauteur sécurisés (plateforme individuelle roulante, échafaudage, nacelle élévatrice, ...). ↳ Mise à disposition de protections antichute (ex : le harnais : les tâches nécessitant l'utilisation d'un harnais ne doivent pas être effectuées en position de travailleur isolé.) ↳ Formation montage/démontage/vérification de l'échafaudage. ↳ Formation à l'utilisation du harnais (un contrôle régulier du matériel de protection doit être effectué). ↳ Formation et délivrance d'une autorisation de conduite à la conduite en sécurité de la nacelle.
Risques liés à la chute d'objets	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Travaux d'élagage ou tronçonnage sans port de casques de protection. ↳ Travaux forestiers sous de fortes pluies ou orage. ↳ Périmètre de sécurité non respecté. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Organiser les travaux afin de limiter ou supprimer l'exposition aux chutes de branches. (Supprimer les travaux forestiers en cas d'intempéries tel que les orages, la neige ou le verglas, les vents violents). ↳ Port obligatoire du casque de protection. ↳ Mettre en place un périmètre de sécurité délimitant la zone de travail de chaque travailleur, dans laquelle aucun autre travailleur ne peut intervenir.
Divers	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Confrontation à une personne (collègue) victime d'un accident, d'un malaise. ↳ Absence de trousse de premiers secours ou trousse de secours inadaptée aux risques liés aux travaux forestiers. ↳ Pas d'agents formés Sauveteur Secouriste au Travail ou en nombre insuffisant. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Afin de faciliter l'accès des secours, laisser libre de tout encombrement les voies d'accès au chantier. ↳ Une trousse de premiers secours, adaptée aux risques encourus, est disponible sur le chantier. ↳ Pour les travaux de tronçonnage présence obligatoire de pansements compressifs sur le chantier + formation des agents à leurs utilisations. ↳ Le nombre minimum de personnes présentes sur le chantier, ayant reçu la formation aux premiers secours est fixé à deux secouristes lorsqu'au moins deux travailleurs sont occupés sur le chantier.

ACTIVITES DIVERSES DES METIERS DE L'EAU		
Famille de risque	Exemple de Constats/Situations dangereuses observés	Mesures de prévention et de protection possibles
Risques liés à l'organisation de travail	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Non connaissance des lieux de travail et/ou activités en cours des agents ↳ Absence de moyens de communication type téléphone portable. ↳ Travaux dangereux en position de travailleur isolé : en milieu confiné, en hauteur, travaux forestiers, travaux en bordure de rivière ou de bassin. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Réorganiser et planifier les tâches des agents afin d'éliminer (supprimer le travail isolé pour tous travaux dangereux) ou limiter les situations de travailleurs isolés (ex : travail en binôme). ↳ A défaut mise à disposition d'un DATI (Dispositif d'Alerte du Travailleur Isolé). ↳ Si le travail isolé ne peut être supprimé, mettre en place une procédure permettant d'établir des contacts réguliers avec le travailleur isolé. (assurer une surveillance par le passage périodique d'une autre personne ou contacts téléphoniques). ↳ Former et informer le personnel (modalité d'utilisation des moyens de communication, numéros et procédure d'urgence...)
Risques de noyade	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Travail en bordure d'une étendue d'eau : entretien au bord d'une rivière, ou d'une lagune. ↳ Intervention sur les bassins de stations d'épuration et/ou d'eau potable. ↳ Agent ne sachant pas nager. ↳ Absence de protection : type ligne de vie, gilet de sauvetage. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Supprimer les travaux en bord de rivière ou cours d'eau en cas de forte pluie ou d'orage (montée des eaux). ↳ Ne pas effectuer cette tâche en position de travailleur isolé (pour les travaux exposant aux risques de chutes dans l'eau, un agent doit rester constamment visible d'un autre agent). ↳ Port obligatoire d'équipements individuels de flottaison pour les interventions aux abords d'étendues d'eau si risque non supprimé. ↳ Clôturer et éclairer les postes de relèvements. ↳ Formation de natation.
Risques routiers	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Utilisation de la voiture, du vélo ou encore d'une moto pour se rendre au travail. ↳ Routes dangereuses ou en mauvais état. ↳ Distances importantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Formation à la conduite en sécurité (notamment sur chaussée glissante). ↳ Action de sensibilisation au risque routier. ↳ Inciter les agents à prendre les transports en commun ou à faire du covoiturage
Risques électriques	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Réalisation de tâches d'ordre électrique telles que : réglage de matériel, réarmement des pompes en coffrets avec une habilitation inadaptée ou sans habilitation. ↳ Débouchage de pompes dans les postes de relèvement sans consignation avant intervention. ↳ Absence de matériels d'équipements de protection individuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Habilitation des agents en fonction des tâches électriques réalisées. (exemple : Habilitation BS pour intervention élémentaire type remplacement de lampe ou fusible, réparation de prise.) ↳ Consignation (travail hors tension). ↳ Limitation des travaux électriques réalisés par l'agent aux tâches autorisées et décrites sur l'habilitation. ↳ Mise à disposition d'outils adaptés (outils isolés, Vérificateur d'Absence de Tension, voltmètre, ampèremètre, ...). ↳ Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés. (gants isolants et casque de protection) ↳ Vérification annuelle des installations électriques.

Risques d'accidents de plain-pied	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Climat = pluie, gel, neige... ↳ Circulation sur sol mouillé, glissant (présence de boues / eaux sur les sols) Présence d'obstacles divers sur les cheminements, étroitesse des abords. ↳ Circulation sur des terrains accidentés et/ou glissants et humide, dans des endroits difficilement accessibles. ↳ Non port de chaussures antidérapantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Salage lors de la période hivernale ↳ Signalement des zones glissantes. ↳ Bandes antidérapantes sur les marches. ↳ Signalisation des marches et des dénivellations par des couleurs vives. ↳ Organisation du travail afin de supprimer ou limiter le passage sur le terrain glissant ou accidenté. ↳ Rangement et organisation des lieux de travail. ↳ Mise à disposition de chaussures ou de bottes de sécurité à semelles antidérapantes, adaptées au terrain. ↳ Mise en place de revêtements antidérapants.
Risques liés au bruit	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Les agents utilisent des outils ou engins bruyants (tronçonneuse, mini pelle, débrouailleuse, visseuse) ↳ Exposition à des moteurs bruyants (compresseurs, groupes électrogènes, pompes de relèvements...) ↳ Non port des protections contre le bruit. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Lors de l'acquisition ou du renouvellement d'un équipement de travail, intégrer cette problématique au cahier des charges (achat du matériel le moins bruyant). ↳ Etudier l'isolation de certaines sources de bruit (ex: coffrage de compresseurs...) ↳ Port obligatoire de Protecteur Individuel Contre le Bruit (PICB) pour toute activité bruyante. ↳ (ex : protection active anti bruit, bouchons moulés, casque antibruit, bouchons d'oreilles). ↳ Associer les agents au choix des équipements de protection individuelle. ↳ Réalisation de mesures du bruit (exposimétrie) pour permettre le choix d'équipements de protection adaptés.
Risques liés aux ambiances thermiques / climatiques	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Travail lors de fortes chaleurs ou fortes pluies ou froid... ↳ Manque d'équipements de travail facilitant le travail dans ces conditions (veste de pluie, parka...) ↳ Boissons chaudes ou froides non accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Donner accès à des boissons chaudes ou fraîches en fonction du temps. ↳ Mettre à disposition des vêtements de travail adaptés aux conditions climatiques (parka, vêtements de pluie, bottes, ...) ↳ Organisation des horaires de travail en fonction des conditions climatiques notamment en cas de fortes chaleurs.
Risques psycho-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Surcharge de travail, manque de communication, situation conflictuelle, manque d'autonomie... 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Réaliser un diagnostic à l'aide du questionnaire RPS « outil faire le point ». ↳ A définir en fonction de chaque situation à l'origine des RPS
Divers	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Confrontation à une personne (collègue, public) victime d'un accident, d'un malaise. ↳ Absence de trousse de premiers secours. ↳ Pas d'agents formés Sauveteur Secouriste au Travail. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Mise en place de vérifications régulières des trousse de secours. ↳ Mise à disposition pour l'ensemble des agents d'une trousse de secours. Ex : une trousse de secours par bâtiment et par véhicule de service/engins. ↳ Formation des agents aux premiers secours avec mise à jour régulière des connaissances (formation SST Sauveteur Secouriste au Travail).

Risques d'incendie ou d'explosion	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Confrontation à un début d'incendie ↳ Manque d'extincteurs. ↳ Pas de formation à la manipulation des extincteurs. ↳ Absence de plan d'évacuation et d'exercice d'évacuation. ↳ Absence d'affichage des consignes de sécurité à tenir en cas d'incendie. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Réalisation d'exercices d'évacuation/ Définition de rôles (guide file, serre file, ...). ↳ Équipements de lutte contre l'incendie adaptés, contrôlés et en nombre suffisant. ↳ Formation des agents à la manipulation d'extincteurs. (mise à jour régulière) ↳ Sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie. (accueil sécurité) ↳ Affichage des consignes de sécurité à tenir en cas d'incendie.
-----------------------------------	---	---